

## **Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail**

---

### **Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)**

- 07-10318 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
fabrication, purification de produits chimiques naturels  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
200 H  
18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement/modification)
- 07-10330 / 101549  
Givaudan Suisse SA, 1214 Vernier  
centrale thermique et machines énergétiques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
6 H  
18.07.2007–17.07.2010 (Renouvellement)

### **Permis de travail de nuit et pour les jours fériés (art. 17, 19 et 20a LTr)**

- 07-10336 / 100449  
Plastag SA, 1312 Eclépens  
halles de production: extrusion de tubes et profilés en matière synthétiques  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
21 H  
25.07.2007–24.07.2010 (Renouvellement/modification)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 07-10331 / 100507  
LBG Hôtels Services SA, – Chailly-sur-Clarens  
traitement du linge (lavage, repassage et conditionnement)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
12 H, 25 F  
17.04.2005–16.04.2008 (Modification)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 07-10328 / 100299  
Febex SA, 1880 Bex  
fabrications chimiques (acides phosphoriques et dérivés)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
16 H  
30.10.2005–29.10.2008 (Modification)

- 07-10332 / 108473  
Reuters SA, 1222 Vézenaz  
département «Network Operations»  
besoins spéciaux de consommation  
9 H  
16.07.2006–15.07.2009 (Modification)
- 07-10337 / 100784  
BASF Orgamol Pharma Solutions SA, 1902 Evionnaz  
production & Finition: Halle 106 + Halle finition  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
24 H  
01.01.2008–31.12.2010 (Nouveau permis)

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

### *Voies de droit*

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

17 juillet 2007

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail